

Rapport d'analyse des offres financières

Construction et exploitation d'une centrale photovoltaïque flottante sur le bassin de rétention des eaux pluviales de la ZAE de la Boulouze

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID: 021-200000925-20250227-27_02_2025_08-DE

Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,

Mesdames, Messieurs, les membres du conseil de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,

Nous avons le plaisir de vous remettre notre rapport relatif à la mission d'analyse des offres financières du projet de construction et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque flottante sur le bassin de de rétention des eaux pluviales de la Zone d'Activités Economiques de la Boulouze à Fauverney et vous remercions pour la confiance que vous nous avez accordée.

Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à vos questions sur notre rapport et vous prions de croire, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MAGALI COURAUD

Expert-comptable

Associée

JEROME FROSSARD

Directeur Conseils



SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 10/03/2025 Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

 $\mathsf{ID}: 021\text{-}200000925\text{-}20250227\text{-}27_02_2025_08\text{-}D\mathsf{E}$



- 1 Rappel du contexte de la mission & intervention
- ² Rappel des principales données du bassin
- ³ Critères de sélection & d'analyses
- 4 Présentation des offres financières de chaque postulant
- **5** Grille de notation
- **6 Classement des offres**
- 7 Conseils & Recommandations



Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

ublié le

ID: 021-200000925-20250227-27_02_2025_08-DE

1 Rappel du contexte de la mission & intervention



1) Rappel du contexte de la mission & intervention

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Dublié le

ID: 021-200000925-20250227-27_02_2025_08-DE

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, (CCPD) dans le cadre de ses compétences, a développé la Zone d'Activités Économiques de la Boulouze sur la Commune de FAUVERNEY. Usant des terres excavées, elle a réalisé un bassin de rétention des eaux pluviales, d'une contenance d'environ 220 000 m3, sur une surface d'environ 4 hectares.

Au regard de la surface disponible et inutilisée que représente la surface en eau, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, en accord avec ses ambitions et son projet de territoire, souhaite équiper le bassin d'une centrale photovoltaïque flottante.

Cette ambition a été clairement affichée dans son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé en 2022 permettant d'aborder les objectifs stratégiques et opérationnels à l'échelle de la collectivité pour la constitution d'un projet territorial de développement durable. Un des trois objectifs fixés est « d'atteindre 30 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique »

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a lancé un appel à projet visant la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque flottante sur le bassin de rétention des eaux pluviales de la Zone d'Activités économiques (ZAE) de la Boulouze y compris les raccordements au réseau ENEDIS.

Cette consultation a pour objet la sélection du candidat qui présentera les meilleures garanties de réalisation. Elle vise à aboutir à la signature d'une convention d'occupation temporaire en la forme d'un bail emphytéotique.

Les candidats devront justifier qu'ils disposent de toutes les compétences nécessaires et tous les moyens requis pour réaliser ce projet tant techniques que financiers.

Le projet se décompose en 2 objectifs :

- Principaux : équiper le bassin de panneaux photovoltaïques moyennant une redevance annuelle ainsi que d'assurer l'entretien, la maintenance et l'exploitation des équipements et de tout ce qui est lié à la production d'électricité,
- > Secondaires : intégrer la CCPD au sein de la structure porteuse du projet en proposant tout autre modèle de portage de l'opération



Rappel du contexte de la mission & intervention

Envoyé en préfecture le 10/03/2025 Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID: 021-200000925-20250227-27_02_2025_08-DE

Conformément à notre proposition de mission acceptée le 3 octobre 2024, nos travaux ont consisté à :

- ✓ Prendre connaissance du cahier des charges,
- ✓ Assurer une lecture attentive du règlement de consultation de l'appel à projet,
- ✓ Examiner et analyser les 5 offres reçues
- ✓ Structurer une analyse comparative individuelle des 5 offres reçues puis via une synthèse récapitulative
- ✓ Etablir un classement des offres
- ✓ Elaborer le présent rapport présentant les contrôles et analyses réalisées
- ✓ Conduire une réunion de présentation avec vos services de notre rapport

Les travaux qui sont hors champ de notre mission :

- Scoring financier des postulants
- Benchmark : nos diligences et recherches sur ce sujet ont conduit à se voir limiter l'accès aux informations nécessaires afin de pouvoir utiliser les éléments dans le cadre de cette analyse. Par conséquent, les informations ne seront pas retenues pour l'intégration dans la notation.
- Analyse des garanties accordées sur le projet par les soumissionnaires
- Analyse financière du projet intrinsèque de construction et d'exploitation de la centrale

Nous attirons votre attention sur le caractère prévisionnel des informations chiffrées mentionnées dans les offres reçues.



Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID: 021-200000925-20250227-27_02_2025_08-DE

2 Rappel des principales données du bassin



2) Rappel des principales données du bassin

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

Caractéristiques du bassin et localisation :

Le bassin de Boulouze à Fauverney (21) est classé par l'arrêté préfectoral n°684 du 15/11/2013 en catégorie C, par sa fonction d'ouvrage de retenue et ses caractéristiques géométriques (5 m < H < 10 m et H²V0,5 > 20). Il est constitué d'un ouvrage rectangulaire en remblai, construit à la suite du traitement à la chaux des déblais issus des décapages des terres de la plateforme FM Logistic, entreprise située à proximité. Ces caractéristiques sont les suivantes :

Adresse	Le Grand Courtandon ZAE de la Boulouze 21110 Fauverney
Surface au sol	6,93 hectares
Digues de hauteur	Par rapport au pied de digue extérieur : 7.60 m (cote minimale du pied de digue extérieur : 208.30 m NGF) ; Par rapport au pied de digue intérieur : 8.40 m (cote minimale du pied de digue intérieur : 207.50 m NGF) ;
Volume	220 000 m3
Surface miroir	~ 38 000 m2
Largeur en crête	7.20 m
Crête de digue	comprise entre 215.45 et 215.90 mNGF
Pente de talus	côté aval : 2 H pour 1 V ; ôté bassin : 2 H pour 1 V
Dimensions du bassin	forme pseudo-rectangulaire de 260 m de long par 130 m de large
Cote PHE dans le bassin	214.95 m NGF (cote du trop-plein : 213,94 m NGF)
Matériaux constitutifs du corps de digue	 Matériaux A3 h partiellement ou entièrement traités à la chaux; ✓ Couche de graviers beige à matrice limoneuse marron, sur une épaisseur de 0.18 à 0.50 m en crête, de compacité moyenne; ✓ Couche d'argiles brun marron et de graviers et cailloux calcaire, sur une épaisseur de 6.50 à 6.82 m, correspondant essentiellement aux matériaux du corps de barrage, de moyenne compacité puis bonne en profondeur. ✓ Etanchéité réalisée par une géomembrane PEHD 15/10 aménagée sur le fond et les talus du bassin

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID: 021-200000925-20250227-27_02_2025_08-DE

3 Critères de sélection et d'analyses



3) Critères de notation & d'analyses

ID: 021-200000925-20250227-27_02_2025_08-DE

Selon le cahier des charges et le règlement de consultation à projet, les critères de sélection retenus sont les suivants :

- Le **montant prévisionnel de l'investissement** en prenant en compte l'ensemble des coûts des matériels et de leurs installations, du raccordement, des aménagements à prévoir, de l'intégration paysagère, des mesures compensatoires et du démantèlement éventuel en fin d'exploitation,
- Le montant de l'indemnité d'immobilisation durant la promesse de bail,
- L'intégration éventuelle de la collectivité au sein de la structure porteuse,
- La redevance envisagée pour la mise à disposition du site sera composée de deux parties :
 - ✓ Une part fixe exprimée en €/m² calculée en fonction de l'emprise au sol et par kWc,
 - ✓ Une part variable correspondant à un pourcentage du chiffre d'affaires annuel hors taxes généré par la production d'électricité.
- Le modèle d'autoconsommation éventuel.



Envoyé en préfecture le 10/03/2025 Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID: 021-200000925-20250227-27_02_2025_08-DE

4 Présentation des offres financières des postulants reçues



4) Présentation des offres financières reçues

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Dublié le

ID: 021-200000925-20250227-27_02_2025_08-DE

Les 5 entreprises qui ont répondu à l'appel à projet sont les suivantes :

- Greenvolt Power France SAS
- ☐ GEG Energies Nouvelles et Renouvelables
- Enovos
- ☐ Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz SMEG
- ☐ Trina Solar France Systems



4) Présentation des offres financières reçues

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID: 021-200000925-20250227-27_02_2025_08-DE

Greenvolt Power France SAS

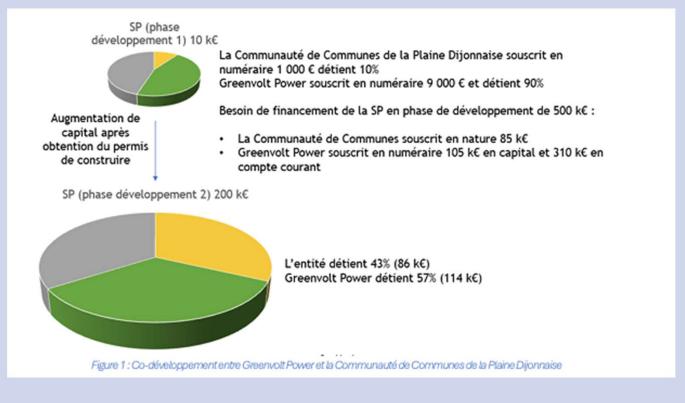


4.1.1) Analyses des 5 offres financières reçues : GREENVOLT

Envoyé en préfecture le 10/03/2025 Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

	T dollo lo
Critères de sélection	Données et informations issues des réponses
Montant prévisionnel de l'investissement	Estimation de 3 000 000 € Production prévue : 4 MWc
l'indemnité d'immobilisation	Aucune information de rémunération délivrée sur ce sujet dans la promesse de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique.
L'intégration éventuelle de la collectivité au sein de la structure porteuse	Proposition de constitution d'une société avec prise de participation progressive pendant la phase de développement par la Communauté de Communes : => Taux de détention du capital progressive entre [5 - 49] % 1. Phase de développement 1 :



4.1.2) Analyses des 5 offres financières reçues : GREENVOLT

(SP) pour la construction

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID: 021-200000925-20250227-27_02_2025_08-DE

Critères de sélection Données et informations issues des réponses 2) Phase de développement 2 : L'intégration éventuelle de la collectivité au sein La Société Projet entre ensuite dans la phase de construction avec un financement des travaux ramené de la structure porteuse à 3 M€. Pour un investissement en fonds propres (ou quasi-fonds-propres) à hauteur de 9 k€ (emprunts à 70%), la Communauté de Communes peut choisir de réinvestir des fonds propres en numéraire pour détenir de 5% minimum à 49% maximum des parts. A défaut elle peut aussi négocier des quasi-fonds propres avec un partenaire bancaire de son choix. Les dividendes seront ainsi partagés au prorata des investissements effectivement réalisés. Des figures supplémentaires se retrouvent ci-dessous afin d'illustrer la poursuite des financements de la SP et la participation que la commune peut avoir en ce sens : Société projet Le financement de Projet sera assuré (phase développement) 10 k€ comme suit : Augmentation de capital Par des fonds propres (par augmentations de capital) Société projet (phase construction) 3 ME Hypothèse 4 MW Par des quasi-fonds-propres, tels Investissement avances en compte courant d'associés 900 k€ et/ou obligations subordonnées à souscrire par des investisseurs Par un/des financement(s) bancaires. Emprunt 2.1 M€ GREENVOLT assiste le maître d'ouvrage



Fonds propres
 Emprunt bancaire

Figure 2 : Structuration préalable au montage des travaux

4.1.3) Analyses des 5 offres financières reçues : GREENVOLT

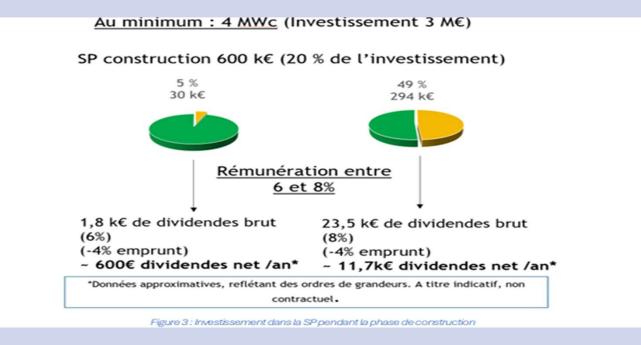
Envoyé en préfecture le 10/03/2025 Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID: 021-200000925-20250227-27_02_2025_08-DE

Critères de sélection Données et informations issues des réponses

L'intégration éventuelle de la collectivité au sein de la structure porteuse 2) Phase d'exploitation 3:



4.1.4) Analyses des 5 offres financières reçues : GREENVOLT

Envoyé en préfecture le 10/03/2025 Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID: 021-200000925-20250227-27_02_2025_08-DE

Critères de sélection Données et informations issues des réponses

L'intégration **éventuelle** de la collectivité au sein de la structure porteuse 2) Option de sortie d'un associé : Offre de rachat des parts de la Société projet pendant la phase de développement par Greenvolt :

Rachat des parts de la Société Projet (phase développement) par Greenvolt :

150 % de la valeur des parts

Si l'entité ne veut pas investir la totalité des parts prises dans la SP (phase développement) : rachat à hauteur de 150 % par Greenvolt des parts initialement investies

Exemple : si investissement de 49 % dans la SP dev. (4 900 €) mais investissement que de 5 % dans la SP constr. rachat des 44 % de la SP dev. soit 4 400 € x 1,5 = 6 600 €

Figure 4 : Si revente des parts de la SP par la commune après le développement

Financement participatif possible

Financement participatif envisageable, de préférence sous forme obligataire rémunéré au taux Euribor + 2,5 % sur une période de 3 à 5 ans



4.1.5. Analyses des 5 offres financières reçues : GREENVOLT

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

ublié le 🚽

Données et inform ID: 021-200000925-20250227-27_02_2025_08-DE

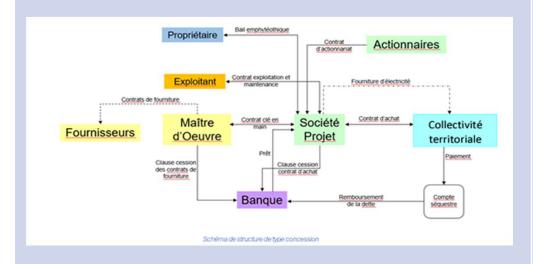
Critères de sélection

<u>La redevance d'occupation</u>: le schéma proposé ne contient pas de proposition de redevance directe pour l'utilisation du foncier.

Le schéma indirect proposé consiste en la mise en place d'un contrat de concession entre la société projet dite concessionnaire et le concédant que serait la Communauté de Communes :

Contractualisation d'un contrat de concession entre la société projet concessionnaire et le concédant d'une durée minimale de 10 ans

Par suite, mise sur le marché de gros de l'électricité bourse Epex Spot ou à un tiers



Contrat de vente de l'électricité raccordement par piquage au niveau de la ligne à 900 M du bassin	Option 1 Contrat sur 15 ans	Option 2 Contrat sur 20 ans
Prix de vente de l'électricité	140 € / MWh indexé sur l'indice des prix à la consommation	125 € / MWh indexé sur l'indice des prix à la consommation
Recettes fiscales estimées pour la commune	~6 240 € Dont 1ère année avec une redistribution de 20 % ~1 248€ Années suivantes ~ 3 960 €	~6 200 € Dont 1 ^{ère} année 20 % ~ 1 240€ Années suivantes ~ 3 910 €
Recettes fiscales estimées pour la Communauté de Communes	~22 100€ Dont 1 ^{ère} année 20 % ~ 4 420€ Années suivantes ~ 12 980€	~21 930 € Dont 1 ^{ère} année 20 % ~ 4 386€ Années suivantes ~ 12 800€
TRI Sur 30 ans	5,5%	5,5%

4.1.6. Analyses des 5 offres financières reçues : GREENVOLT

Envoyé en préfecture le 10/03/2025 Reçu en préfecture le 10/03/2025

Critères de sélection		Données et informations issues des réponses	
Modèle	Aucune information délivrée sur ce sujet.		
d'autoconsommation	Aucune information delivice sur ce sujet.		
éventuel			

	Principales conditions de la mise à disposition des parcelles avec promesse de bail emphytéotique
Durée	40 ans à compter de la mise en service de la Centrale solaire prorogeable
Durée de la convention de mise à disposition	7 ans prorogeables pour la phase préliminaire + 3 ans si les études n'ont pu être effectivement menées avant le terme initial
Bail rural sur les parcelles	Non
Périmètre d'exclusivité	25 km



4) Présentation des offres financières reçues

Envoyé en préfecture le 10/03/2025 Reçu en préfecture le 10/03/2025

ıblié le 🚽

ID: 021-200000925-20250227-27_02_2025_08-DE

GEG Energies Nouvelles et Renouvelables



4.2.1) Analyses des 5 offres financières reçues : GEG Energies Nouvell

Envoyé en préfecture le 10/03/2025 Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID: 021-200000925-20250227-27 02 2025 08-DE

Montant prévisionnel de l'investissement

Critères de sélection

Estimation de 3 013 000 € hors couts de financement sur la base d'un projet de 3.2 MWc

L'indemnité d'immobilisation

	Scenario de base	Scénario optionnel
Montant Annuel > date de mise en service	5 000 €	5 000 €
Montant Annuel « en exploitation - à compter de la mise en service industrielle »	5 000 € (1)	10 000 € (1)

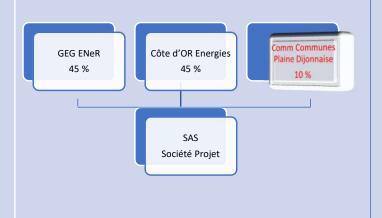
Données et informations issues des réponses

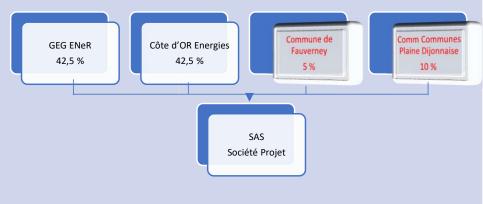
L'intégration éventuelle de la collectivité au sein de la structure porteuse

Proposition de création d'une société porteuse du projet - SP - avec la répartition du capital suivant :

Souscription au stade la création :

Option avec l'intégration de la Commune de Fauverney :





⁽¹⁾ Attention, une discordance est présente dans l'offre, les montants en lettres sont différents du montant en chiffres

4.2.2) Analyses des 5 offres financières reçues : GEG Energies Nouvelle

Envoyé en préfecture le 10/03/2025 Reçu en préfecture le 10/03/2025

ublie le

Critères de sélection	Données et informations issues des réponses				
L'intégration éventuelle de la collectivité au sein de la structure porteuse	 ✓ Participation à la gouvernance de la société Projet ✓ Si la communauté de Communes est actionnaire dès la phase de développement, elle ne participera pas au cout de développement du projet qui sera assuré par le groupement ⇒ Dans l'hypothèse de l'autorisation et de la construction du projet, les couts seront refacturés à la SP ⇒ Les frais d'études « à risques » seront pris en charge par le groupement en cas dénouement négatif du projet 				
	Financement participatif possible Collecte de fonds via un organisme agrée de l'AMF				
<u>La redevance</u> <u>d'occupation</u>	Scénario de Base Appel d'Offre CRE à 100 %		Option Appel d'Offre CRE 70 % + PPA 30 %		
Base puissance installée du parc	Promesse de bail	Bail Emphytéotique	Promesse de bail	Bail Emphytéotique	Le loyer d'exploitation est garanti même si le
solaire : au mini 3 MWc	5000 € / an	5000 € / an	5000 € / an	10 000 € / an	tarif cible n'est pas atteint
Modèle d'autoconsommation éventuel	Aucune information o	lélivrée sur ce sujet.			

Principales conditions de la mise à disposition des parcelles avec promesse de bail emphytéotique		
Durée	Au minimum 30 ans à 50 ans	
Durée de la convention de mise à disposition	5 ans prorogeables 2 fois pour 2 années	
Périmètre d'exclusivité	Aucune information en l'absence de communication de projet de bail emphytéotique	



4) Présentation des offres financières reçues

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

ıblié le 🚽

ID: 021-200000925-20250227-27_02_2025_08-DE

Enovos France



4.3.1) Analyses des 5 offres financières reçues : Enovos

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

ublié le

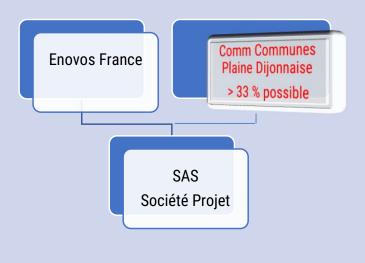
ID: 021-200000925-20250227-27_02_2025_08-DE

Critères de sélection	Données et informations issues des réponses		
Montant prévisionnel de l'investissement		Installation Voltec Solar	Installation Jinko
Base prévisionnelle de puissance du parc solaire : 4 MWc	Investissement	~4 330 000 €	~3 900 000 €
	Cout de démantèlement, recyclage et remise en état	~400 000€	~400 000 €
l'indemnité	1 Δ la signature de la promesse de hail·5 000 € HT		

l'indemnité d'immobilisation

- A la signature de la promesse de bail : 5 000 € HT
- 2. En option, à la signature du bail sous levée des conditions suspensives :
 - ☐ Annuité complète de loyer correspondant à la 30^{ème} année + Annuité de la 1^{ère} année

L'intégration **éventuelle** de la collectivité au sein de la structure porteuse



Capital de la société préconisée : 20 % des investissements soit entre 780 000 et 866 000 € avec conclusion d'un pacte d'actionnaire

4.3.2) Analyses des 5 offres financières reçues : Enovos

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID: 021-200000925-20250227-27_02_2025_08-DE

Critères de sélection			Données et informations issues des	réponses ID : 021-200000925-2025	50227-27_02_2025_08-DE
La redevance d'occupation		Part Fixe	Installation Voltec Solar	Installation Jinko	
		Loyer Annuel	10 000 HT	12 000 HT	
	C	Part variable : calculée sur la revente c charges supportées par la société proj chiffre d'affaires de l'exploitation			
Modèle d'autoconsommation éventuel	part	nise en place d'une éventuelle autoco enaires potentiels dans le cadre de la vernance.	<u> </u>	•	

Principales conditions de la mise à disposition des parcelles avec promesse de bail emphytéotique		
Durée	Au minimum 30 ans à 40 ans	
Durée de la convention de mise à disposition	3 ans prorogeables 1 an par tacite reconduction	
Périmètre d'exclusivité	1,5 km	



4) Présentation des offres financières reçues

Envoyé en préfecture le 10/03/2025 Reçu en préfecture le 10/03/2025

ıblié le 🕝

ID: 021-200000925-20250227-27_02_2025_08-DE

Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz



4.4.1) Analyses des 5 offres financières reçues : SMEG

Envoyé en préfecture le 10/03/2025 Reçu en préfecture le 10/03/2025

Critères de sélection	Données et informations issues des réponses ID: 021-200000925-20250227-27_02_2025_08		
Montant prévisionnel de l'investissement	2 651 660 € Cout de démantèlement : provision 23 000 €		
Base prévisionnelle de puissance du parc solaire : 2,3 MWc			
l'indemnité d'immobilisation	10 000 € versée dès la signature de la promesse de bail		
L'intégration éventuelle de la collectivité au sein de la structure porteuse	Prise de participation possible des la creation de la societé projet selon		



4.4.2) Analyses des 5 offres financières reçues : SMEG

Envoyé en préfecture le 10/03/2025 Reçu en préfecture le 10/03/2025

Critères de sélection		Données et informations issues des réponses			
<u>La redevance</u> <u>d'occupation</u>	Part fixe de 5	e 5 000 € par MWc Part variable			Total fixe + variable
	pour toute la durée	e la date du lancement du chantier ute la durée d'exploitation, révisé nent selon une formule d'indexation En cas de prix de vente moyen > 100 € / MWh versée pendant les 20 premières années d'exploitation			
			Redevance variable (€) = 30% * (Prix de vente moyen annuel – 10 + Production annuelle de l'installation	90)	
			Avec : a. Prix de vente moyen annuel exprimé en €/MWh ; b. Chiffre d'affaires annuel exprimé en € ; c. Production annuelle de l'installation exprimée en MWh ; d. Redevance variable exprimée en €.		
	~11	500€	~ 30 200 € par an en moyenne sur la base d'u vente estimé à 604 000 € sur 20 ans sur la ba augmentation du prix de vente moyen du 12 000 € la première année avec un PV de 11	ise d'une MWh	33 500 € minimum
		nettoyage du bassin : 12 (e la CCPD de 30 000 / MWC soit ~ 69 000 € activa 000 € / an pendant la durée d'exploitation de la ce		360 000 € sur la
Modèle	Aucune information d	élivrée sur ce sujet.			
	Principales condition	is de la mise à disposition	n des parcelles avec promesse de bail emphytéo	tique	
Durée		20 ans prorogeable pou	r une ou plusieurs périodes de 10 ans		
Durée de la promesse		3 ans , prorogeable 2 fo	is pour un an		
Périmètre d'exclusivité	e d'exclusivité Aucune information				



4) Présentation des offres financières reçues

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

ublié le 🚄

ID: 021-200000925-20250227-27_02_2025_08-DE

Trina Solar France System



4.5.1) Analyses des 5 offres financières reçues : Trina Solar France

Envoyé en préfecture le 10/03/2025 Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID: 021-200000925-20250227-27_02_2025_08-DE

Montant prévisionnel de l'investissement Base prévisionnelle de puissance du parc solaire: 3,822 MWc

Critères de sélection

3 678 000 € avec une production de 3,822 MWc

l'indemnité d'immobilisation

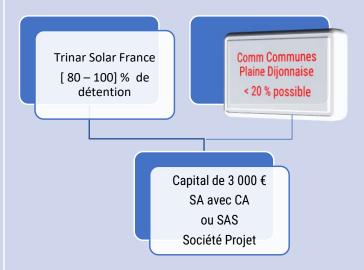
10 000 € versée à la signature de la promesse de bail
10 000 € à l'obtention du permis de construire purgé de tout recours
10 000 € à la mise en service du projet flottant

Données et informations issues des réponses

30 000 €

L'intégration **éventuelle** de la collectivité au sein de la structure porteuse

Phase de développement :



Prise de participation possible dès la création de la société projet avec un partage possible avec un tiers de confiance soit 600 €.

Les investissements seront financés par des avances en compte courant d'associes, d'où le faible capital de départ.

Les frais externes nécessaires au développement sont supportés par Trinar solar France.

Il est envisagé de conclure un pacte d'actionnaire pour la gestion de la sortie d'un associé.

Financement participatif possible

10 % du financement du projet devra être apporté par au moins 20 personnes

4.5.1) Analyses des 5 offres financières reçues : Trina Solar France

Envoyé en préfecture le 10/03/2025 Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID: 021-200000925-20250227-27_02_2025_08-DE

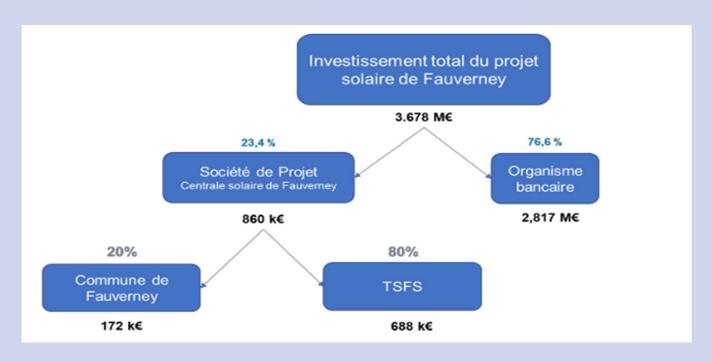
Critères de sélection

Données et informations issues des réponses

L'intégration **éventuelle** de la collectivité au sein de la structure porteuse

Phase de construction:

Un apport en compte courant devra être apportée selon le schéma ci-dessous, soit 172 000 € rémunéré au taux de 5 %



Il est supposé substituer la Communauté de Communes à la Commune de Fauverney dans le schéma ci-dessus.

Phase d'exploitation : pas de changement / phase précédente

=> Signature d'un pacte d'actionnaire pour la gestion de la sortie lors de cession des actions

4.5.2) Analyses des 5 offres financières reçues : Trina Solar France

Envoyé en préfecture le 10/03/2025 Reçu en préfecture le 10/03/2025

Critères de sélection	Données et informations issues des réponses						
Officies de Selection		Dominees et mitorinations i	ssues des reponses				
La redevance	Redevance calculée en fonction de la puissance finalement installée selon les modalités suivantes :						
<u>d'occupation</u>	Puissance installée	3.822 MWc					
	Offre de loyer (€/MWc/an)	3 500	par an d'après la forr	vance estimée à 0,4 % nule du cahier des			
	Soit un total en année 1 (€)	13 377	charges de la CRE				
	Soit un total, sur 30 ans (€)	425 479					
Modèle d'autoconsommation éventuel	Aucune information délivrée sur ce su	ujet.					

Principales conditions de la mise à disposition des parcelles avec promesse de bail emphytéotique					
Durée du bail	30 ans				
Durée de la promesse	3 ans prorogeable automatiquement de 2 ans si attente d'un document administratif faisant défaut				
Périmètre d'exclusivité	Aucune information				



Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID: 021-200000925-20250227-27_02_2025_08-DE

5 Grille de notation



Système de notation : Chaque critère se voit attribué une note de 0 à 5.

GRILLE DE NOTATION

Critères de notation	Greenvolt Power Franc	e SAS	GEG Energies Nouvel Renouvelables		Enovos	 	SMEG	 	Trinar Solar	
		Notes	1	Notes		Notes	I	Notes		Notes
Montant prévisionnel de l'investissement	3 000 000	4,0	3 013 000	4,0	[3 900 000 - 4 330 000]	5,0	2 651 560	3,5	3 678 000	4,5
Production prévue en MWC - MegaWatt Crêtes	4,0	5,0	3,2	4,0	4,0	5,0	2,3	3,0	3,822	4,5
Ratio Investissmenet MWc produit - E / MWc	750 000	5,0	941 563	4,0	1 082 500	3,0	1 152 852	3,0	962 323	4,0
l'indemnité d'immobilisation (2)	0	0,0	10 000	3,0	5 000	2,0	10 000	4,0	30 000	5,0
L'intégration éventuelle de la collectivité		4,0		4,0		4,0		4,0		4,0
La redevance envisagée (2)	17 000 ₍₁₎	3,5	5 000	2,0	[10 000 - 12 000]	3,0	33 500	5,0	13 377	3,0
Le modèle d'autoconsommation éventuel	pas d'information_	0,0	pas d'information_	0,0	pas d'information_	0,0	pas d'information_	0,0	pas d'information	0,0
Total notes	s¦ _	21,5	=	21,0	=	22,0	=	22,5	=	25,0
(1) la redevance est estimée en fonction du contrat d	le vente de l'eléctricité									
(2) recettes totales CCPD /an	17 000		15 000		15 000		43 500		43 377	
Note sur 100		61		60		63		64		71
Quote -part dans notation finale - 40%		25		24		25		26		29



Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

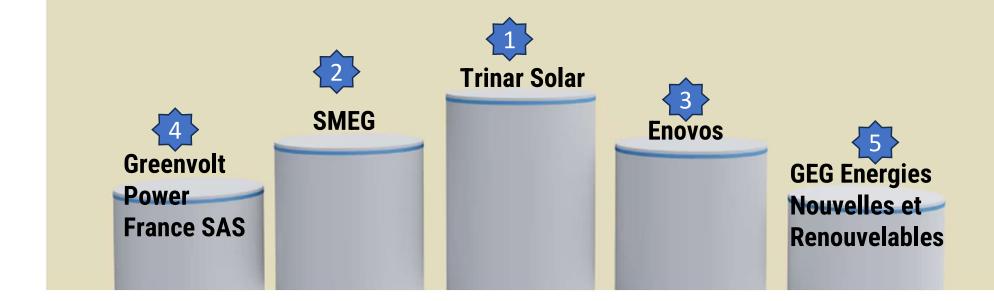
Publié le

ID: 021-200000925-20250227-27_02_2025_08-DE

Classement des offres



Le classement des offres de l'analyse financière de la centrale photovoltaïque est selon les critères de notations retenues le suivant :





Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID: 021-200000925-20250227-27_02_2025_08-DE

7 Conseils & Recommandations



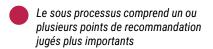
7) Conseils & Recommandations

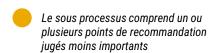
Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

Thèmes Observations		Risques	ID: 021-200000925-20250227-27_02_2025_08 Recommandations
Solvabilité des postulants	S'assurer de la santé financière des soumissionnaires	•	Analyser la surface financière des postulants afin de réduire le risque de défaillance du projet
Cadre fiscal de l'opération	Recenser les aides fiscales applicables au projet		Analyser l'application des dispositifs ZRR Pour information la Commune de Fauverney est caractérisée en Code Nom de la commune Anciennes ZRR jsuqu'au 30/06/24 Maintien ZRR au 01/07/2024 au 01/07/2024 21261 Fauverney NON NON NON OUI
Analyse de l'opération de prise de participations	Quelle valorisation pour la prise de participation à terme ?		Estimer une approche de valorisation d'une prise de participation à terme





Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas détecté de points nécessitant une recommandation



Envoyé en préfecture le 10/03/2025 Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID: 021-200000925-20250227-27_02_2025_08-DE

Exco Socodec vous remercie pour votre confiance



5. Vos interlocuteurs

Envoyé en préfecture le 10/03/2025 Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID: 021-200000925-20250227-27_02_2025_08-DE

Magali COURAUD

Associée,
Expert-comptable
Dijon
Magali.couraud@exco.fr



Jérôme FROSSARD

Directeur Conseils
Dijon
Jérome.frossard@exco.fr

